

Étude et promotion de la biométhanisation sur le territoire du GAL Pays des Condruses

Carte postale

Thématique : Agriculture, énergie renouvelable.
Titre du projet : Développement de la biométhanisation sur le territoire du GAL Pays des Condruses.
Initiateur du projet : GAL Pays des Condruses.
Axe 4 Leader.
Durée du projet : programmation 2007-2013.
Localisation : communes d'Anthisnes, Clavier, Marchin, Modave, Nandrin, Ouffet et Tinlot (province de Liège).
Montant total du projet : 40 000 €.

Sur le territoire du GAL Pays des Condruses, l'élevage bovin est important et l'implantation des fermes permet un développement efficace de la biométhanisation. Le GAL a donc consacré une partie de son programme « agriculture » à promouvoir cette technologie de production énergétique durable.



Mots-clés : déchets agricoles, bio-énergie, fourniture de chaleur, énergie renouvelable, énergie, efficacité énergétique, Leader, Groupe d'action locale, fumier, gestion du fumier, traitement du fumier, développement durable.

Description du projet

Nature du projet, contexte

Le projet du GAL vise à développer la biométhanisation sur le territoire. Il part de deux données essentielles :

- la consommation annuelle d'électricité des sept communes pourrait être fournie par la biométhanisation si toutes les déjections animales (effluents des fermes d'élevage) du territoire étaient traitées par cette technique ;
- le territoire est une région d'élevage de bovins et la bonne répartition des fermes permettrait une répartition juste du potentiel énergétique.

Publics cibles : agriculteurs, entreprises, bureaux d'études, administrations, citoyens.

Partenariat : Centre des technologies agronomiques (CTA), association Watt's Up, bureau d'études Walvert, Grégory Racelle (agriculteur), Centre neurologique et de réadaptation fonctionnelle (CNRF), Association chrétienne des institutions sociales et de santé (ACIS), Coretec, Fondation rurale de Wallonie (FRW).
Le GAL recherche encore des porteurs de projets.

Objectifs

Les objectifs du développement de la biométhanisation sont multiples mais l'enjeu principal est la sauvegarde de l'emploi dans les fermes, de la vie à la ferme, et la sauvegarde d'une économie paysanne plus durable que celle induite par l'industrialisation.

Dans ce sens, la biométhanisation ajoute un revenu à l'agriculteur, crée du travail et permet le respect des normes environnementales tout en fournissant de l'énergie pour l'agriculteur et les voisins (électricité et chaleur).
De plus, la biométhanisation fournit un engrais de bonne qualité, donnée importante pour les fermiers mais aussi pour les voisins ainsi moins exposés aux odeurs de lisier.

La biométhanisation permet aussi de traiter localement les déchets de cantines, de tonte, les ordures organiques, etc. ce qui représente une meilleure gestion des déchets.

Description des principales actions menées

Repérage de plusieurs points de grosse consommation énergétique :

Un premier diagnostic a été effectué en 2008-2009 et a fourni des données chiffrées.
En 2010, un diagnostic plus détaillé a été réalisé sur tout le territoire et a permis de constater la bonne répartition des fermes. La faisabilité de l'installation d'unités de biométhanisation collectives proches des points de grosse consommation de chaleur a été étudiée : 19 points ont ainsi été localisés sur le territoire, points qui demanderaient des installations variant de 75 à 800 kW_{éj}.
À chaque réunion ou séminaire organisé, des potentiels porteurs de projet ont été invités et plusieurs études détaillées ont ainsi été accomplies sur les unités de biométhanisation collectives (lire ci-dessous les résultats).

Étude et informations vers les agriculteurs :

En 2010 et 2011, une seconde étude a été réalisée au niveau de toutes les fermes d'élevage du territoire (plus d'une centaine), et leur potentiel en biométhanisation a été évalué.
Les résultats ont été communiqués aux agriculteurs et des séances d'information avec ces derniers ont été organisées, ainsi que des séminaires et des publications sur internet (2011). Enfin, la revue *AgriCondruzes* a relayé l'étude.

Étude de faisabilité de coopératives citoyennes :

Autour des projets collectifs, le GAL a étudié la possibilité de créer des coopératives citoyennes différentes des classiques scrl qui gèrent habituellement les digesteurs. La participation citoyenne pourrait être « physique » et/ou financière, avec versement des bénéfices et dividendes indirects pour les citoyens. Ces coopératives viendraient autour du projet, en appui.

Étude sur la digestion en voie sèche :

L'étude de la digestion en voie sèche, une technique nouvelle en Belgique, est le dernier volet du projet. L'étude a été menée avec la Fondation rurale de Wallonie (FRW) dans le cadre du projet Ruraland. Des visites en Autriche, Allemagne et France (où cette technologie est implantée) ont été effectuées et plusieurs documents ont été produits, dont une synthèse qui en explique le fonctionnement.

Cette nouvelle technologie permet de commencer et de finir le cycle de biométhanisation avec des intrants/digestats secs et concerne plus les fumiers que les lisiers. Le processus est donc intéressant dans certaines régions de Belgique où les agriculteurs sont plus souvent équipés de matériel pour le fumier que pour le lisier.

Résultats & impacts

Repérage de plusieurs points de grosse consommation énergétique :

Sur les 19 points repérés, 4 projets ont été lancés :

- Au Centre des technologies agronomiques (CTA) de Strée, l'installation d'une unité d'une puissance de 100 à 200 kW_{él} est possible, en voie sèche. Le porteur de projet est Watt's Up, de Liège. La demande de permis a été introduite. L'objectif dans ce cas est plus la fabrication d'engrais que la production énergétique.
- Une étude d'une unité de 300 kW_{él} a été effectuée sur un des gros points à Fraiture (étude Walvert) avec le fermier Grégory Racelle en association avec le Centre neurologique et de réadaptation fonctionnelle (CNRF). L'étude est bien avancée techniquement mais actuellement suspendue pour diverses raisons.
- À Ochain, la maison de repos de l'association ACIS devrait bénéficier d'une unité de 600 kW_{él} ; la demande de permis est d'ores et déjà déposée.
- À Marchin, une unité de 200 kW_{él} a été envisagée pour les bâtiments communaux (étude Coretec), mais est restée en suspend car elle manque de rentabilité dans les conditions de 2013.

Pour les autres points collectifs, le Gal recherche encore des porteurs de projet.

Étude et informations vers les agriculteurs :

Une importante quantité d'informations à destination des agriculteurs a été produite. Tous les agriculteurs du territoire ont ainsi été diagnostiqués et informés. Aujourd'hui, les résultats du diagnostic sont à la disposition de toute personne intéressée.

Cependant, les conditions-cadres n'étant pas excellentes, rien n'a aujourd'hui pu être concrétisé.

L'étude a également eu un effet tache d'huile sur certains autres GAL, et sur les porteurs de projet.

Étude de faisabilité de coopératives citoyennes :

Dans le cadre des coopératives citoyennes, le Gal a lancé [Condroz énergie citoyenne](#) (CEC) qui propose ses services aux porteurs de projets et met en avant le *crowdfunding*.

Pour l'instant, CEC a plus de résultats sur les micro-centrales électriques, mais crée des contacts et des liens avec les porteurs de projet en matière de biométhanisation. Ces projets se concrétiseront sans doute quand les permis arriveront.

Étude sur la digestion en voie sèche :

Nouvelle en Belgique, la technique de la digestion en voie sèche commence à prendre, et l'unité du CTA sera d'ailleurs de ce type.

Leçons et commentaires

Le rôle du GAL dans ce projet est de servir d'intermédiaire, de catalyseur, et de faciliter les mises en contact entre les entreprises, les agriculteurs, les bureaux d'étude et l'administration.

Les difficultés sont nombreuses :

La difficulté principale est le manque de conditions cadre claires et motivantes (pour 2009-2013) qui entraîne peu d'intérêt de la part des agriculteurs qui ne sentent pas le soutien des administrations.

Il y a par ailleurs trop de freins dans l'approche administrative de l'agriculture en général : si l'aspect législatif commence à sortir (normes sectorielles, etc.), les normes sur les digestats ne sont pas définies ; l'agriculteur a donc l'impression qu'il risque de voir ses investissements remis en cause. Globalement, l'image est aujourd'hui mauvaise en Wallonie sur les énergies renouvelables.

Par ailleurs, les agriculteurs ont aussi souvent des difficultés financières dues au contexte difficile et ne sont pas prêts à prendre ces risques d'investissements. Cependant, les messages envoyés par différents acteurs semblent pouvoir être entendus et fin 2014 et 2015, les Certificats verts devraient être plus nombreux.

Aspects financiers

Sur un total de 200 000 € consacrés à tout le volet agricole (45% Feader, 45% Région wallonne, 10% financement local), 40 000 € ont été utilisés pour les études et la communication concernant la biométhanisation.

Information « contact »

Marc Wauthelet, en charge de la biométhanisation au GAL Pays des Condruses.

Tél : 085 27 46 12 ou 0474 834 782.

Mail : marc.wauthelet@galcondruses.be

Site web du projet : <http://www.galcondruses.be/index.php/agriculture>

Auteur et date de mise à jour

Octobre 2014



Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales.